

Le Nouvel Echo De Baudinard sur Verdon

T E M E 2 0 2 2



Bulletin municipal d'information

Mairie de Baudinard sur Verdon 36 grand'rue

83630 Baudinard sur Verdon

Site internet: www.baudinard.fr

Courriel: mairiedebaudinard@gmail.com

Dans ce numéro

Page 3	LE MOT DU MAIRE			
Page 6	LES BRÈVES			
Page 12	LA VIE DE LA COMMUNE			
	Page 12	Jazz festival		
	Page 14	Les nuits astronomiques de Baudinard		
Page 16	INFORMATIONS GÉNÉRALES			
	Page 16	Recensement militaire		
	Page 17	Panneau pocket		
	Page 18	Le débroussaillement obligatoire		
	Page 19	Ouverture déchèterie		
		Encombrants		
	Page 20	Carnet rose, carnet gris		
Page 22	LES PROCES VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL			
Page 28	LA VIE ASSOCIATIVE			
	Page 28	Les amis de Baudinard		
	Page 30	Baudin'art		
	Page 34	La boule baudinardaise		
	Page 36	Le comité des fêtes		
	Page 40	Les amis de la chapelle		
Page 41	RÉGLEMENTATION EMPLOI DU FEU			
Page 42	NOS COMMERCES			
Page 43	RENSEIGNEMENTS UTILES			



Chers BAUDINARDAISES et BAUDINARDAIS

Tout d'abord je tiens à vous présenter mes excuses pour avoir omis lors de la réunion publique du 12 Août dernier, de vous signaler notre souhait de déplacer la parution de l'Écho de BAUDINARD à la date du 15 Septembre. En effet il nous paraissait plus judicieux de le présenter à cette date plutôt que durant les festivités car nous pouvions y incorporer la totalité des fêtes votives.

Les grandes lignes :

- La déchetterie
- La collecte des ordures ménagères
- La saison estivale 2022
- La gestion financière de la commune
- L'école
- Les projets futurs

La déchetterie

Pour la petite histoire, notre déchetterie bien qu'ayant vu le jour et l'intégralité de son financement sous un ancien mandat communal, la perte de la compétence des déchetteries communales au dépend de intercommunalité (la CCLGV ; communauté de communes des lacs et gorges du Verdon) nous soumet à une gestion et une réglementation qui pénalisent nos us et coutumes quant aux droits et jours d'accès à ce lieu (qui nous appartient néanmoins). Malgré de nombreuses requêtes, d'âpres discussions et désaccords de nos services, la décision finale et légale leur appartient.

Alors montrons notre civisme et notre respect envers notre belle commune en ne pratiquant pas de dépôts sauvages, faisons preuve de respect auprès de notre service technique qui n'a de cesse toutes les semaines d'effacer les traces de mécontentements et d'incivilités sur l'ensemble de la commune.

La collecte des encombrants est une compétence que la CCLGV a déclinée parce que trop coûteuse..... prestation que la commune a pris soin de maintenir par le service technique pour ne pas nuire en supplément aux Baudinardais. Une liste exhaustive des dits encombrants vous a été énumérée et adressée, merci de la respecter.

Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est aussi une compétence de la CCLGV et nous soumet aussi à ses règles et gestions. Dans un souci de coût la CCLGV voulait nous enlever des lieux de collecte. Après discussions, nous avons réussi à conserver l'ensemble des lieux, certains ont été regroupés, seuls trois ont disparus, et un nouveau a vu le jour sur le parking de la salle des fêtes. Les OM ont un coût croissant, et pour palier a cette augmentation, des mesures simples de tout un chacun... un meilleur tri, des OM mieux triées, pourront palier à la flambée des prix de revient d'un enfouissement de celles-ci.

La saison estivale 2022

Un bilan qui fait peur, voir catastrophique. Nous avons tous vécu cette canicule sur une durée de près de trois mois, la nature en porte les stigmates (lacs, rivières et ruisseaux au plus bas voir disparus). Notre massif forestier et ses nombreux arbres brûlés sur pied par ces chaleurs intenses. Les animaux même stressés par la recherche de la moindre source d'eau. Incendies à répétition sur la Provence, ainsi que sur une grande partie du territoire Français, voir même Euro-

péen.)

A la vue de tout ceci, nous avons pris la décision de fermer totalement les massifs forestiers de la commune sur une bonne partie de la saison. De par ce fait j'ai pris l'initiative d'effectuer, en plus de la signalisation mise en place, des tournées 2 à 4 fois par jours, 7j/7, vous m'avez certainement croisé au volant du nouveau véhicule de la mairie durant la période estivale. Des tournées qui aux vues des incivilités, de l'insouciance, et du mépris de nos visiteurs à l'égard de nos directives prisent dans le but de les protéger et de protéger notre commune, sont très vite passées de la sensibilisation et information, à la répression. Ce n'est pas moins de 80 verbalisations sur l'ensemble de la saison (les constats les plus fous allant du camping sauvage nu ou habillé, passant par le feu de camp, les stationnements intrusifs pour cacher le véhicule du soleil et de la vue, les cigarettes jetées depuis les véhicules ou au détour de randos...). Tout ceci avec le partenariat de certains conseillers dont l'emploi du temps leur permettait d'être présent, des bénévoles du CCFF, du témoignage de certains d'entre vous, de la société de chasse qui, de par ses multiples actions, a permis de maintenir alimentés les trous d'eau, mais aussi des services de gendarmerie pour leur réactivité selon les cas rencontrés.

Nous allons travailler durant la période hivernale en partenariat avec le conservatoire du littoral, sur l'élaboration d'un plan d'actions à mener sur la saison 2023.

La gestion financière de la commune

Par suite d'un audit effectué par les services du Trésor Public sur l'état et la gestion financière de la commune, nous avons l'honneur de vous annoncer que notre belle commune fait l'objet de gestion et résultats exceptionnels. Cela étant la résultante d'un tout aussi exceptionnel travail fourni par d'Emmanuelle qui mène avec une main de maître la gestion des finances ainsi que le reste de ses activités.

L'école

Baudinard rencontre à ce jour des désaccords avec la commune voisine de Ré-

En effet, les sommes réclamées à la commune pour les enfants scolarisés sur la commune de Régusse, nous paraissent aux vues des informations recueillies et fournies par la commune de Régusse, trop élevées et injustifiées. A ce jour, nous n'avons pas trouvé de terrain d'entente avec celle ci.

Par courrier nous avons sollicité la médiation des services de la préfecture qui statuera et désamorcera la situation que nous rencontrons. Nous ne manquerons pas d'informer les familles dont les enfants sont scolarisés à Régusse du dénoue-

ment de la situation.

Les projets futurs

Le principal projet qui devait voir le jour début 2022 et qui n'a pu se réaliser, est la création d'un bâtiment dédié au service technique de la commune. Le coût de la réalisation sur l'étude de marché menée s'est vu prendre une inflation telle, face à la situation de crise pétrolière, et à la forte augmentation des matériaux de base, qu'il aurait été impensable d'infliger un tel surcoût aux finances de la commune. Nous repensons, améliorons, et modifions l'étude pour s'assurer d'élaborer un projet correspondant à nos attentes et besoins.

Dans le cadre de la transition écologique, de l'aménagement, de la sécurité et de l'économie, nous travaillons sur des projets tel que :

- Le développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux.
- Le développement et la transition à l'éclairage LED sur la commune.
- L'amélioration du réseau de surveillance avec l'avènement de la fibre, mais aussi le wifi.
- Le développement, la sécurisation, et l'amélioration de la voirie communale.
- Le développement de bornes de recharge pour véhicules.

Améliorer notre quotidien, se respecter et respecter notre environnement, réduire nos dépenses sont les clefs du futur de notre magnifique commune de BAU-DINARD sur VERDON.

Pour ma part, après cette année de mandat passé aux commandes de la commune, à la confiance et au soutien que vous m'avez apporté, c'est avec la même passion, et le même engouement que j'œuvrerai pour le bien commun.

Merci.

Joannel Anglionin











La gestion et réparation du réseau pluvial et eaux usées communal.

La gestion et réparations du réseau d'eau (gestion par une régie communale) qui nous permet encore à ce jour de vous prodiguer des interventions rapides et efficaces sur l'ensemble des pannes, à moindre coût pour la commune. Notez aussi que cette régie permet d'afficher des tarifs défiants toutes compétitivités sur la commune.







La mise en sécurité de l'accès aux caves nous finalisons les travaux par une barrière de sécurité, le retour de l'étendage ainsi qu'un habillage du talus.













La réhabilitation du mur extérieur du lavoir sous village suite à une dégradation par TAGS de celui-ci.

Déplacement de la barrière au niveau de la chapelle de Baudinard afin d'éviter la multiplication des stationnements dans la colline.





Mise à disposition du broyat pour les baudinardais. Quartier saint Jean.

La mise en place d'un radar pédagogique sur l'axe nord de la commune, seul emplacement possible face aux exigences techniques du radar.











La sécurisation des deux accès au village par des tailles et élagages poussés, permettant ainsi une plus grande visibilité des usagers piétons sur les deux axes.

La taille et l'entretien des haies du village par un prestataire.

L'entretien et l'élagage du réseau routier communal.



Après avoir déposé une gerbe aux monuments aux mort, monsieur le maire a lu le traditionnel discours de madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre chargée de la mémoire et des anciens combattants.

A l'issu, un apéritif a été offert par la municipalité.

Tenue du bureau de vote par les membres du conseil municipal lors des élections présidentielles et législatives.





Achat d'un Renault express pour remplacer le Kangoo devenu trop vieillissant.

Tenue de la traditionnelle réunion publique en août 2022. Merci d'être venu aussi nombreux.



Procession de la vierge, fête de l'ascension organiser par le comité des fêtes et le prêtre de la paroisse.



L'entretien des calades.

L'entretien des espaces verts (lavandes, oliviers, cimetière, parcours de senteur)

La réfection de la voirie communale sur les croix du bas débutera dans les prochaines semaines. Une rencontre avec le prestataire choisi pour effectuer les travaux se fait dans les prochains jours.







La municipalité a souhaité renouveler sa participation au jazz festival organisé en collaboration avec plusieurs communes du verdon.

Nous avons eu la joie d'accueillir le GIPSY JAZZ BAND le 11 juillet 2022 pour un concert au rythme gipsy endiablé.

Vous étiez nombreux à avoir répondu présent.









ASTRONOMIQUES DE audinard







UN RENDEZ-VOUS AU COEUR DES ÉTOILES Les 8, 9 et 18 Août 2022

Au programme : Observations du ciel de nuit, Conférences et Musique

Rendez-vous à 20h30 à la salle des fêtes, au théatre de verdure au "sommet" du village de Baudinard-sur-Verdon



Réservation obligatoire au 06 76 05 96 36 ou sur le site internet

Tarifs Adulte : 30€

Enfant -13 ans : 15€

observatoire-astronomique-de-bauduen.com
astrobauduen@gmail.com

Observatoire Astronomique de Bauduen

@observatoire_de_Bauduen

La commune a eu le plaisir d'accueillir l'observatoire astronomique de Bauduen pour trois soirées d'observation de notre beau ciel nocturne, les 8, 9 et 19 aout.

Les participants ont pu assister à trois conférences sur les thèmes suivants : les différentes catégories d'objets observables,

Le soleil,

Les météores,

Accompagnée musicalement par Thiphaine, cette soirée a été plébiscitée par un nombreux public.

Une surprise a été réservée aux spectateurs par la présence de JEDI qui ont fait deux démonstrations de combat et ont ensuite échangé quelques passes d'armes avec les jeunes padawans (et moins jeunes) du public.

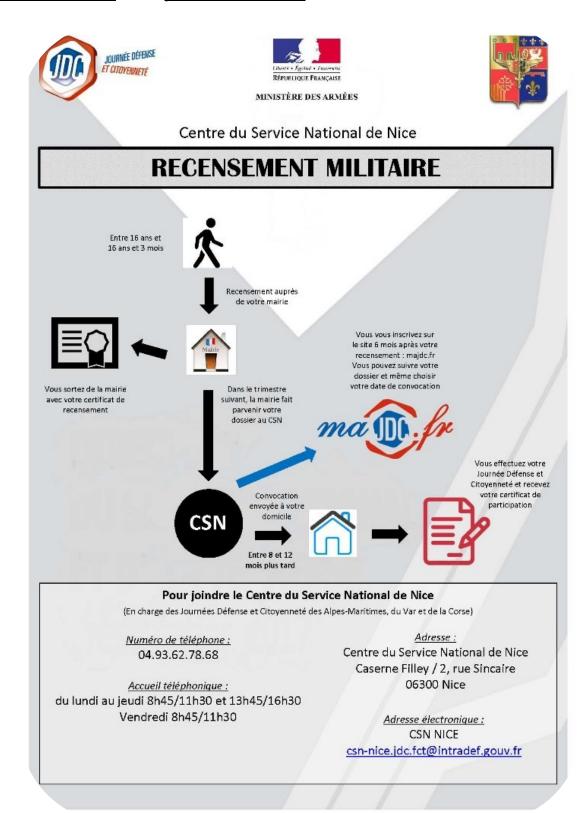






Recensement à 16 ans en mairie

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que <u>l'examen du baccalauréat</u> ou du <u>permis de conduire</u>.





La mairie de BAUDINARD SUR VERDON se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile PanneauPocket.

Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.



PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la commune

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseil municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris.

PanneauPocket regroupe sur une seule et unique application les entités qui font partie de l'écosystème de l'administré. Ainsi, les citoyens mettent en favoris les Communes, Intercommunalités (Communautés de Communes, Syndicats des eaux, traitements des ordures ménagères), Ecoles, Gendarmeries qui l'intéressent. La population est tenue informée en temps réel par le biais d'une seule interface.

Une application simple et engagée 100% française

Depuis 2017, l'application est utilisée par plus de 6600 entités (Gendarmeries, Communes, EPCI...).

Accessible à tous les Français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site

www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par et pour tous.

Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans la poche des habitants.









Conseils débroussaillement

Le débroussaillement obligatoire

Débroussailler c'est une nécessité



Débroussailler, c'est une obligation



Zulo

Suis-je à moins de 200 m de la forêt ?

Consulter le site www.sigvar.org



Tout contrevenant s'expose à une amende de 135€.

Suite à une mise en demeure restée sans effets, il s'expose à une amende de 30€/m² non débroussaillé.

Où débroussailler

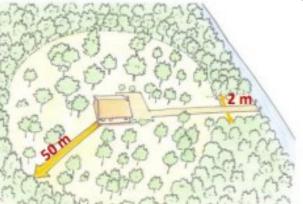
Voir votre document d'urbanisme (PLU ou POS) à consulter en mairie

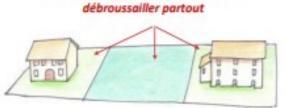
1. Hors zone urbaine

Débroussaillement dans un rayon de 50 m autour de toute construction, y compris sur les fonds voisins.

2. En zone urbaine, ZAC ou lotissement

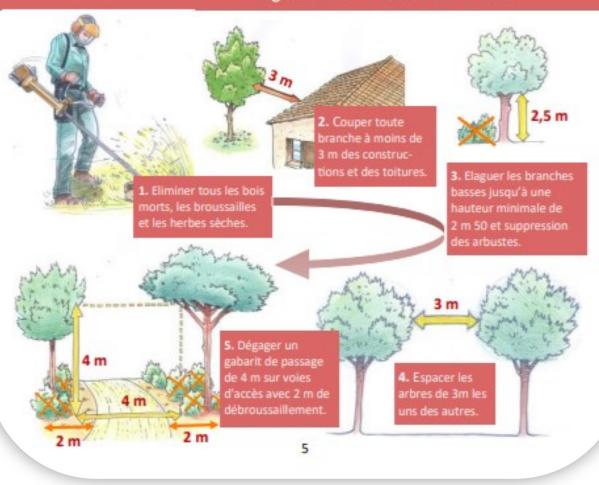
Débroussaillement sur l'ensemble de la parcelle, quelle que soit sa superficie, et même dépourvue de construction.





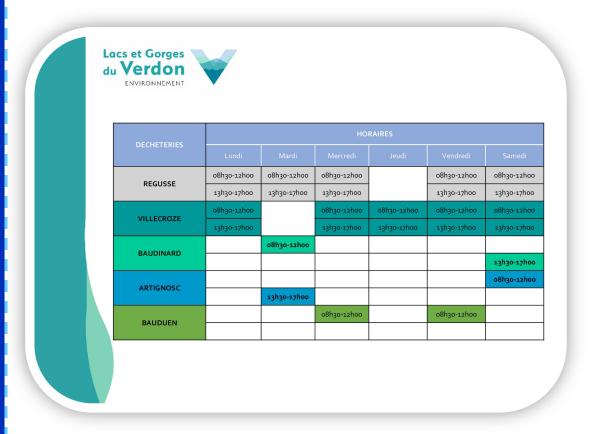
Zone urbaine, ZAC, lotissement:

Comment débroussailler : Arrêté préfectoral du 30 mars 2015 réglementant le débroussaillement



Une réunion d'information sera organisée durant le mois de novembre 2022.

Ouverture déchetterie



Des modifications concernant les plages horaires pourront être apporter par les services de la Communauté de commune lac et gorges du verdon.

Encombrants

Petit rappel:

On parle de déchets encombrants, ou simplements « d'encombrants » pour désigner un déchet qui en raison de sa taille ou de son poids, ne peut être évacué par le service de collecte des ordures ménagères. Il peut s'agir d'un matelas, d'une penderie ou autre mobilier volumineux.

Les dechets verts, les gravats ou tout autre type de déchets dû a des travaux dans votre domicile, ne font pas partie des encombrants. Ils devront faire l'objet d'une collecte ou d'un traitement adapté.

Locations saisonnières

N'oubliez pas de vous enregistrer sur https://www.declaloc.fr

CLAUDE Fabienne

LABEAUME-BUSSIERE Fréderic

Le 16 avril 2022



MAGGI Catherine

SALMON Alain

Le 27 juillet 2022

Yoann Adam BAUDEWYN

3 mai 2022

Jean MAUREL

18 aout 2022





PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 7 janvier 2022

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 7 janvier 2022 à 19h10 dans la salle des associations.

<u>Présents</u>: ANGLIONIN Joannel, CLAUDE Fabienne, HARTMANN Céline, ALLARD Stéphanie, ETIENNE Joachim, LABONDE Gabriel, MARTIN Jérémy, THOMANN Gaëlle.

Excusés représentés :

Absent:

Secrétaire de séance : Stéphanie ALLARD

- Délibération portant sur la demande de subvention des Eouvières, la commune décide de demander une aide de 1250 euros au conseil départementale et 1250 au conseil Régional. Approuvée a l'unanimité
- 2 Délibération concernant les demandes de subvention pour le DETR et DSIL 2022. Deux demandes sont faites une au titre du DERT pour l'éclairage solaire LED pour un montant de 102 762.60 HT, subvention demandée à hauteur de 80% soit 82210.08 HT. Et une demande de subvention au titre du DSIL pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'entrepôt communal projet de 32120 euros HT subvention demandée à hauteur de 80% soit 25696 euros HT. Approuvée à l'unanimité
- Délibération portant sur les délégations permanentes consentie à M. le Maire.
 M. le maire fait lecture des attributions qui lui sont accordées pour la durée de son mandat. Après lecture le conseil, à l'unanimité décide de déléguer les attributions à M. le Maire

Questions diverses Pas de question

La séance est levée à 19h48. La date du prochain conseil n'est pas fixée.



PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 26 janvier 2022

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 26 janvier 2022 à 19h20 dans la salle des associations à huis clos.

<u>Présents</u>: ANGLIONIN Joannel, CLAUDE Fabienne, HARTMANN Céline, ALLARD Stéphanie, ETIENNE Joachim, THOMANN Gaëlle.

<u>Excusés représentés:</u> MARTIN Jérémy pouvoir à ANGLIONIN Joannel et LABONDE Gabriel pouvoir à HARTMANN Céline

Absent:

Secrétaire de séance : Stéphanie ALLARD

Ajout d'une délibération concernant le Droit de préemption pour le domaine du JAS approuvé a l'unanimité.

- 1 Délibération portant sur le droit de préemption du JAS, la mairie ne préempte pas, voté à l'unanimité.
- 2 Délibération approuvant l'aménagement de la forêt communale par l'ONF voté à l'unanimité pour.
- 3 Délibération autorisant M. le Maire à signer la convention visant la gestion du dispositif de signalement des actes de violences, discrimination de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique par le centre de Gestion. Ce dispositif doit être mis en place en 2022. Approuvé à l'unanimité
- 4 Délibération mettant en place une mutuelle collective labélisée avec la MNT. Approuvé à l'unanimité
- 5 Délibération concernant le remplacement du véhicule du service technique. M. le maire expose au conseil que le Kangoo est dans un état catastrophique, il ne passera jamais le contrôle technique. Il est urgent d'en acheter un nouveau. 3 devis ont été établis par différents garages de Manosque. Le conseil choisi le devis du Garage Renault qui est le moins disant et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à l'achat du véhicule.
- 6 Délibération concernant le choix du coordinateur SPS pour le marché de l'entrepôt. M. le Maire expose au conseil qu'il n'y a eu qu'un retour de devis pour la mission de coordinations SPS pour le suivi de marché. Il est urgent de prendre une décision afin de lancer celui-ci. Le conseil décide a l'unanimité de choisir le bureau d'études BECS pour un montant de 5250 HT, et de lancer l'appel d'offre.

Questions diverses Pas de question

La séance est levée à 20h18. La date du prochain conseil n'est pas fixée. E



BAUDINARD SUR VERDON

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 31 mars 2022

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 31 mars 2022 à 18h17 dans la salle des associations.

<u>Présents</u>: ANGLIONIN Joannel, CLAUDE Fabienne, HARTMANN Céline, ETIENNE Joachim, MARTIN Jérémy

<u>Excusés représentés</u>: ALLARD Stéphanie pouvoir à ANGLIONIN Joannel et LABONDE Gabriel pouvoir à HARTMANN Céline, THOMANN Gaelle pouvoir à MARTIN Jérémy

Secrétaire de séance : CLAUDE Fabienne

- Délibération portant approbation du compte de gestion approuvé à l'unanimité avec un résultat de clôture a 438 466.25 euros
- 2 Délibération portant approbation du compte administratif approuvé avec 7 voix sur 8, le maire s'étant retiré au moment des votes, avec un résultat de clôture a 438 466.25 euros.
- 3 Délibération fixant les taux d'imposition des taxes locales 2022, les taux restent inchangés aucune d'augmentation, voté à l'unanimité
- 4 Délibération portant sur l'affectation du résultat, le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter 180 000 euros en investissement pour le budget primitif 2022.
- 5 Délibération portant sur le budget primitif :

Section investissement Dépenses : 586 993.26 euros Recettes : 586 993.26 euros Section fonctionnement Dépenses : 619 756.25 euros Recettes 619 756.25 euros

- 6 Délibération pour allouer les subventions aux associations de Baudinard.

 Il est décidé, après lectures de demandes effectuer sur CERFA, de subventionner les associations : « les chasseurs de Baudinard » pour 1200 euros, La boule Baudinardaise pour 500 euros voté à l'unanimité Baudin'Art pour 2500 euros voté à 4 voix pour et 3 non votants
- 7 Délibération portant sur la demande de subvention auprès du conseil départemental reporté
- 8 Délibération portant sur la demande de subvention pour l'équipement du CCFF A l'unanimité le conseil décide de demander une subvention à hauteur de 355 euros.

Questions diverses

Lancement du marché de façon dématérialisé pour l'entrepôt Réfection de la voirie chemin des croix du Haut : demande de réactualisation des devis.

La séance est levée à 19h15. La date du prochain conseil n'est pas fixée.

Hôtel de ville – 36, Grand'rue – 83630 – BAUDINARD SUR VERDON

■ 04.94.70.18.61 - □ mairiedebaudinard@gmail.com – www.baudinard.fr

Page 1 sur 1



PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 18 mai 2022

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 18 mai 2022 à 18h37 dans la salle des associations.

<u>Présents</u>: ANGLIONIN Joannel, HARTMANN Céline, ETIENNE Joachim, MARTIN Jérémy, THOMANN, CLAUDE Fabienne

<u>Excusés représentés:</u> ALLARD Stéphanie pouvoir à ANGLIONIN Joannel et LABONDE Gabriel pouvoir à HARTMANN Céline,

Secrétaire de séance : HARTMANN Céline

Ajout de 3 délibérations : demande de subvention par les « Amis de Baudinard » - autorisation au trésorier de rectifier un écart sur la dette de 0.01 euros – autorisation d'ester en justice pour un dossier d'urbanisme accepté avec 7 voix pour

- 1 Délibération portant la demande de subvention de l'association de Baudinard sur Verdon qui a demandé
 500 euros, le conseil approuve à l'unanimité
- 2 Délibération autorisant le comptable a passer une opération non budgétaire pour régulariser un écart sur la dette approuvé à l'unanimité
- 3 Délibération pour ester en justice suite a la requête en annulation du Préfet concernant un certificat d'urbanisme, le conseil approuve a l'unanimité et souhaite être représenter par le cabinet LLC.
- 4 Délibération portant sur la demande de subvention au département pour la réfection de la voirie chemin de la déchetterie cout de l'opération 147 005.50 euros HT le conseil Décide à l'unanimité de demander une subvention au Conseil départemental à hauteur de 80% soit 119 204 euros.
- 5 Délibération portant sur la demande de subvention de la Region au titre du petit FRAT pour la pose d'une borne de recharge électrique cout du projet 21 065.54 HT, le conseil Décide à l'unanimité de demander une subvention au conseil Régional, pour un montant de 14 745.87 € HT
- 6 Délibération portant sur la demande de subvention de la Region au titre du Grand FRAT pour le remplacement de l'éclairage public solaire LED sur le quartier de la verroire et d'installer des candélabres, toujours solaire, sur la Colle Blanquet dans le cadre de la transition écologique, cout du projet 102 762 euros HT, le conseil décide à l'unanimité de demander une subvention au titre du grand FRAT à hauteur de 30% soit une aide de 30 828.60 euros
- 7 Délibération portant sur la dissolution de la régie d'avance et de recettes créée en 2021, le conseil décide à l'unanimité de dissoudre cette régie.
- 8 Délibération autorisant M. le Maire à signer la convention avec la DDTM pour l'instruction des permis de construire, le conseil décide d'autoriser M. le Maire a signer la convention.

7 – Décision modificatives

Suite à un échange avec Villecroze d'un Glouton contre une balayeuse, il est nécessaire d'inscrire une écriture de crédit de cession : 20000 euros au crédit du 231 et au débit du 024 ainsi 12000 euros de non valeurs au crédit du 626 et au dédit du 6541. Voté à l'unanimité

Questions diverses Aucune question.

La séance est levée à 19h34. La date du prochain conseil n'est pas fixée.

Hôtel de ville – 36, Grand'rue – 83630 – BAUDINARD SUR VERDON

■ 04.94.70.18.61 - ■ mairiedebaudinard@gmail.com – www.baudinard.fr

Page 1 sur 1



PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 30 juin 2022

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 30 juin 2022 à 18h40 dans la salle des associations.

<u>Présents</u>: ANGLIONIN Joannel, CLAUDE Fabienne, HARTMANN Céline, ETIENNE Joachim, MARTIN Jérémy,

ALLARD Stéphanie, THOMANN Gaelle

Excusés représentés : LABONDE Gabriel pouvoir à HARTMANN Céline

Secrétaire de séance : ALLARD Stéphanie

 Délibération portant embauche d'un contractuel pour accroissement temporaire d'activité, le conseil approuve à l'unanimité

Questions diverses Aucune question.

La séance est levée à 18h50. La date du prochain conseil n'est pas fixée.



PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 6 septembre 2022

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 6 septembre 2022 à 19h15 dans la salle des associations.

<u>Présents</u>: ANGLIONIN Joannel, CLAUDE Fabienne, HARTMANN Céline, LABONDE Gabriel, MARTIN Jérémy, ALLARD Stéphanie, THOMANN Gaelle

Excusés représentés : ETIENNE Joachim pouvoir à HARTMANN Céline

Secrétaire de séance : ALLARD Stéphanie

M. le Maire demande l'ajout d'une délibération relative aux modalités de la publication des actes de la commune, le conseil vote pour l'ajout

- 1 Délibération relative aux modalités de la publication des actes de la commune pour les communes de 3500 habitants. Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A l'unanimité le conseil décide de continuer la publication sous forme papier avec affichage en Mairie.
- 2 -Délibération portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023. Le Maire expose au conseil qu'à compter du 1^{er} janvier 2024 toutes les collectivités territoriales devront passer à la nomenclature M57. Il serait bien d'anticiper et de passer à cette nomenclature dès 2023. Mme Gourdin, notre Trésorière, nous ayant déjà donné son accord. Le conseil décide à l'unanimité de passer à la M57 dès le 1 janvier 2023.
- 3 -Délibération portant sur la modification des tarifs du cimetière. Le conseil a décidé à l'unanimité : Terrain en pleine terre. Par deux mètres carrés 1 place = 300 € pour 30 ans et 500 € perpétuelle / Concession avec un caveau monobloc de 4 ou 6 places = 2000 € pour 50 ans / Concession avec un caveau monobloc de 4 ou 6 places = 3000 € perpétuel / Case dans un colombarium = 500 €
- Délibération portant sur une demande de subvention d'une association reportée pour l'année 2023.
 Crédit insuffisant.

Questions diverses Aucune question.

La séance est levée à 20h15. La date du prochain conseil n'est pas fixée.

Les amis de Baudinard

Exposition photos Regards sur le Verdon





Espaces naturels vie et sensations

A travers l'œil des artistes photographes du Verdon nous avons pu faire partager tout ce que le Verdon nous réserve de plus beau, le temps d'un cliché comme un émerveillement suspendu dans le temps.

Nos félicitations et remerciements aux photographes pour leur talent et leur participation à cet événement.

Adeline Noël, Jean Marc lecleire, Michel Tortelli, Yvonne steiger, Patrick lorrain,













Du 20 au 24 juillet 2022 de 10h à 12h et de 15h à 19h00

Baudinard sur Verdon Salle des fêtes







Lacs et Gorges du **Verdon**







Et cette année nous avons à nouveau accueilli Andrée DESPICHT pour son exposition de peinture, le talent est toujours au rendez-vous!



Pour démarrer son activité, notre nouvelle association Baudin'ART a organisé, une chasse particulière qui s'est déroulée sans aucun tir : la chasse aux œufs en chocolat! Hum! Une chasse particulièrement prisée par petits et grands, quoique plus difficile pour les plus grands car soumise à résolution d'énigmes, dans tout notre beau village.

L'association avait loué deux grands châteaux gonflables, de toutes les couleurs, qui ont permis à nos enfants de monter, glisser, sauter, dans la joie et la bonne humeur.

L'apéritif, offert par l'association, suivi d'un repas sympathique, tiré des sacs, ont réuni une grande majorité des participants.



organisée par l'association Baudin'Art

Dimanche 17 avril 2022 à partir de 10 heun

Adhésion annuelle pour les Baudinardais(e)s 10€ par famille. 5€ de participation par enfant hors commune. pour la journée.



Enigmes,
Chasse aux oeufs gourmande
structures gonflables,
Les parents ne seront pas
oubliés......
Bonne humeur assurée:



Salle des fêtes de Baudinard sur Verdon venez nombreux animations toute la journée, prévoir



votre pique-nique









Petite demande : l'association est à la recherche de toutes les photos anciennes que vous pouvez avoir dans vos archives et que vous accepteriez de nous faire passer. Etant bien entendu, que ces photos seront numérisées et rendues à chaque propriétaire. Un grand merci d'avance.

Coordonnées de l'association :

Baudin'ART 36 grand Rue 83630 Baudinard sur Verdon Téléphone : 06 70 17 64 34 e-mail : baudin.art@gmail.com

Tarif adhésion 10€ annuels



Samedi 18 Juin 2022 A partir de 19h

Réservation obligatoire Tel : 06.70.17.64.34

Mail: baudin.art@gmail.com

Soirée Musical Karaoké animée par Nathalie

Salle des fetes de Baudinard Sur Verdon



Le samedi 18 juin 2022, notre nouvelle association Baudin'Art avait convié plus d'une centaine de personnes à sa soirée « moules frites ». Les convives ont su profiter de moments chaleureux et ont su se régaler dans une ambiance festive, orchestrée par notre chère Nathalie et son Karaoké!



Quand est programmée la prochaine soirée ? A vos calendriers!

Quelques moments furtifs de cette excellente soirée.







La boule baudinardaise



La LBB rappelle que La boule Baudinardaise a été créée le 5 septembre 2015 et les démarches administratives nécessaires effectuées dans la foulée.

Nous remercions vivement, l'ancien secrétaire dede DONATIEN pour son beau travail toutes ces années.

En effet, il a présenté sa démission ayant déménagé en début 2021.

Le bureau recherche donc un nouveau secrétaire pour palier ce départ.

Actuellement THIERRY fait le travail de trésorier et de secrétaire aidé uniquement de moi même, le président et bien sur de tous les bénévoles actifs.

Nous avons eu le plaisir de recevoir, pour la septième fois, une subvention de la commune.

Le nombre de tournois a été conséquent cette année 2022 car un organisé en mai et un autre en juin en plus de tous ceux de juillet et août.

Le bureau remercie la municipalité pour son soutien financier renouvelé chaque année. Il remercie également les employés communaux pour l'entretien permanent du boulodrome et la secrétaire de mairie pour son aide précieuse.

Toute personne peut rejoindre les adhérents actuels moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de dix euros par année civile, inchangée depuis la création de l'association, grâce à une gestion rigoureuse des finances.

Un site Facebook a été créé cette année : Boule Baudinardaise

tel:0643965025 0783046883

Contact. laboulebaudinardaise@gmail.com

Facebook: Boule Baudinardaise

<u>Le Président, Yvon BORDES</u>



























Le comité des fêtes

Amis Baudinardaises et Baudinardais,

Le Comité des Fêtes remercie l'ensemble des bénévoles, les membres actifs, les participants, la Municipalité, les associations, les généreux donateurs et toutes les personnes qui ont contribué à ce que les Fêtes Votives de Notre-Dame de Baudinard soient un succès.

En reprenant le Comité des Fêtes, notre objectif était de rassembler le village sous trois éléments essentiels : la joie, la bonne humeur et la convivialité.

Nous pensons l'avoir touché du doigt en regard de tous les remerciements, félicitations et pouces levés que vous nous avez adressés.

Nous sommes très émus et très fiers de recevoir autant de reconnaissance en si peu de temps.

Tout n'a pas été parfait, nous en sommes conscients. Quelques petits disfonctionnements, retards, bruits ou manque de quantité pour quelques personnes ont pu déranger certains. Nous nous en excusons et essaierons de les gommer l'année prochaine.

En fin d'année, nous organiserons le loto de Noël ainsi que le traditionnel loto de l'Épiphanie au mois de janvier où nous pourrons fêter les rois autour de quelques galettes et d'une bolée de cidre.

Nous espérons vous retrouver nombreux à l'occasion de ces deux rassemblements.

Sous réserve de la disponibilité de la salle des fêtes, nous projetons d'organiser le réveillon du jour de l'An (à prix maîtrisé) afin de basculer tous ensemble vers 2023.

Nous avons d'autres projets dans les cartons : salons, concerts, thés dansants... afin de vous divertir pendant les longs mois d'automne et d'hiver. Vous en serez les premiers prévenus !

Encore une fois Merci à toutes et tous.



Florence, Sophie, Bernardin, Michel.































Les amis de la chapelle

Comme évoqué le 15 aout , nous avons commencé l'organisation de la cérémonie de la st Michel, le contact a été établi avec le prêtre de la paroisse d'Aups et le traiteur

Nous remercions M le Maire pour cet accord.



R EGLEMENTATIO N E M P L O I D U F E

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

	INTERDIT	TOLÉRÉ		
INTERDIT		INTERDIT		
		TOLÉRÉ		
Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	Jeter des objets en ignition	Fumer		
En tout lieu du département	A l'intérieur des bols, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces			
DISPOSITIONS GENERALES (applicables à tous)				

		2 INTERDIT pendant les épisodes de de	de l'air		
		1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h			
INTERDIT	1/10 31/12	POSSIBLE sauf	POSSIBLE sauf si 1 ou 2		
	1/06 30/09	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprime n°4)	INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prèvue sur imprimés n°2	ou 3)	
	1/04 31/05	PossiBLE sauf sauf si 1 ou 2			
	1/02 31/03	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2		
	1/01 31/01	POSSIBLE sauf			
Porter ou allumer du feu		Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de : travaux agricoles, travaux forestiers, elébroussaillements obligatoires, evégétaux infestés par organismes nuisibles.	Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes) Allumer des feux de	d'artifice	
A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces		A l'intérieur des bols, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces			
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC		DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIETAIRES ET AYANTS DROIT			

Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.

Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.

Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

POSSIBLE sants in our et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : www.atmopaca.org)

Informations et imprimés sur le site internet : www.var.gouv.fr

Le Chardon, restaurant et gîtes

Ouvert d'avril à novembre.

Avril, mai, juin: du mercredi au dimanche

(10h -14h et18h - 21h)

Juillet, août : du lundi soir au dimanche soir (10h -

21h)

Contact téléphonique: 04 94 68 10 55





L'Auberge de Baudinard

Contact: auberge.baudinard@orangeJr

Tél. 04 94 70 18 56



Tous les vendredis soir

Place des lavandes.

Tél. 06 71 90 2824





TEDDY ET ELSA

Vente directe de fromage de chèvre BIO

Plus d'informations 06.23.09.62.71

VENTE DE FRUITS, LEGUMES, PAIN & MIEL

Tous les samedis matin la Place des lavandes.



RENSEIGNEMENTS

UTILES

SAMU 15- POMPIERS 18 Appel européen depuis un mobile 112

Centre Antipoison Marseille: 04 91 75 25 25

Médecin de garde : 15 - Pharmacie de garde : 3237 ou

www.pharmagarde.eu

Dentiste de garde (TOULON) : 08 92 56 67 66 (répondeur des pra-

ticiens de garde)

Pharmacie de garde: 3237 ouwww.pharmaciedegarde.co

Pharmacie des Moulins Régusse : Tél. 04 94 76 24 66 ; i

Infirmiers Régusse 06 69 68 50 29

Maison de Santé Pluriprofessionnelle Aups : Tél. 04 94 70 19 12

Vétérinaire de garde : appeler un vétérinaire de Draguignan, l'appel sera retransmis à un praticien de garde.

Centre hospitalier Dracénie, Draguignan : 04 94 60 50 00

Drogues Info Service : $0800\ 23\ 13\ 13$ de 8h à 2h, 7 jours sur 7, appel gratuit d'un **poste fixe** Alcool Info Service : $0980\ 980\ 930$, de 8h à 2h, 7 jours sur 7, appel anonyme et non surtaxé

SIDA Info Service: 0800840800, 24h/24, appel anonyme et gratuit

Violences conjugales: 3919 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Violences faites aux enfants: 119

Solitud'écoute: 0800 47 47 88, 7 jours/7, de 15h à 20h (appel gratuit)

Dépannage électricité 24h/24 : 0 810 33 30 83

Espace Rural Emploi Formation (EREF), Aups: 04 98 10 29 43

Allo SNCF (infos, réservations, ventes) : 36 35 ou www.voyages-sncf.com Centre Interministériel de Renseignements Administratifs (CIRA): 39 39

Agence Départementale d'information au Logement (ADIL) : 04 94 22 65 80 ; adil@adil83.org

INFO ESCROQUERIES: 0805 805 817 (coût d'un appel local)

INFO TRAFIC : flashes d'information sur l'état de la circulation :

www.infotrafic.com

Prévisions Météo France ; 0890 711415 ou www.meteo-france.fr

Il était une fois Baudinard ...



Place de la mairie

